



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-53

RESSOURCES HUMAINES

30 - Création d'un emploi permanent à temps complet sur un poste de responsable du service entretien et surveillance du patrimoine sur le grade d'ingénieur territorial

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSENGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSENGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSENGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÈMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES),

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSENGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ),

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 1

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180328-2018-53-DE
Date de télétransmission : 06/04/2018
Date de réception préfecture : 06/04/2018

RESSOURCES HUMAINES

30 - Création d'un emploi permanent à temps complet sur un poste de responsable du service entretien et surveillance du patrimoine sur le grade d'ingénieur territorial

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, le SIAH a pour objectif de développer l'activité du service entretien et surveillance des ouvrages du fait du transfert à venir de la compétence assainissement de certains Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Dans ce contexte il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent à temps complet sur un poste de responsable du service entretien et surveillance du patrimoine sur le grade d'ingénieur territorial.

Ce responsable se positionnera dans l'organigramme sous la responsabilité du Responsable des Services Techniques. La mission générale de l'agent sera d'encadrer les agents du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine dans leurs missions, telles que le suivi des marchés d'entretien, le suivi des conventions d'entretien des réseaux eaux pluviales et eaux usées. L'agent assurera la gestion administrative et humaine du service. L'agent organisera et participera l'astreinte d'exploitation.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet de responsable du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine sur le grade d'ingénieur.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-583 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de responsable du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine sur le grade d'ingénieur,

RESSOURCES HUMAINES

30 - Création d'un emploi permanent à temps complet sur un poste de responsable du service entretien et surveillance du patrimoine sur le grade d'ingénieur territorial

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Crée un emploi permanent à temps complet de responsable du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine sur le grade d'ingénieur,**
- 2- **Précise qu'en cas de recherche infructueuse, l'emploi pourra être pourvu par un agent non-titulaire, en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,**
- 3- **Prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411,**
- 4- **Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSAGER

Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18
Affichée le : 10/04/18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.